

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 21 février 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 17/02/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 6	Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI
Abstentions: 0	Absents: Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel PHILIP
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Création d'un centre soclaire et péri-scolaire. Demande de DETR 2020, DSIL 2020 et FRAT 2020. - DE_2020_008

- Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29/12/2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Vu les articles L2334-32 et suivants du CGCT
- Vu le budget communal

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un centre scolaire pour lequel des subventions au titre de la DETR , DISL et de FRAT ont été sollicitées par délibération DE_2019_070.

Il présente l'analyse prospective établie par les services de la DGFIP.

Il présente le plan de finacement prévu et adopté :

DEPENSES	980 000 € HT
Subvention DETR (50%)	490 000 €
Subvention Région FRAT (20%)	196 000 €
Subvention DSIL (10%)	98 000 €
Autofinancement (20%)	<u>196 000 €</u>
RECETTES	980 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : début des travaux en juillet 2020.

RF
Sous-Préfet de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVENCE)
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/02/2020
004-210402343-20200221-DE_2020_008-DE

- ADOPTE le projet de création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune de Venterol pour l'année 2020.
- ARRETE le plan de financement proposé.
- SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Préfet d'un montant de 490 000 € au titre de la DETR 2020.
- SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Région d'un montant de 98 000 € au titre de la DSIL 2020.
- SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional PACA d'un montant de 196 000 € au titre du FRAT 2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/02/2020 004-210402343-20200221-DE_2020_008-DE